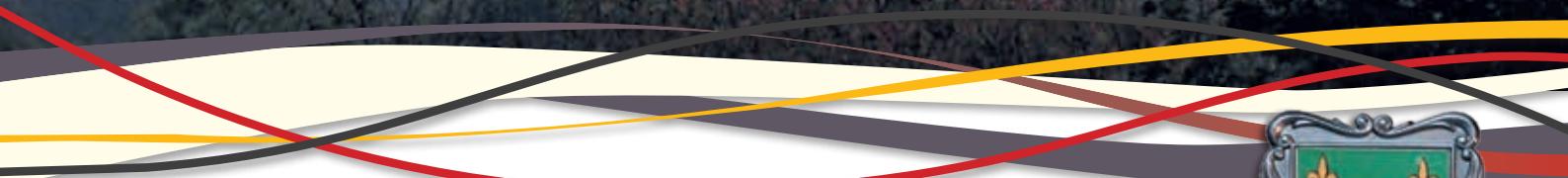




Montcel



Bulletin municipal • Janvier 2018





Sommaire

3	<i>Le mot du Maire</i>
4-5	<i>Informations pratiques et diverses</i>
	<i>Permanences des élus</i>
	<i>Permanence du conciliateur de justice</i>
	<i>Info Plans</i>
	<i>Location de la salle polyvalente et du barnum</i>
	<i>Recensement militaire</i>
	<i>État-civil</i>
6-7	<i>L'activité du Conseil municipal</i>
7-9	<i>Les finances communales</i>
10-11	<i>Le regroupement pédagogique Jozérand Montcel et la garderie</i>
12-13	<i>L'association des parents d'élèves</i>
14	<i>Syndicat du bois de l'Aumône</i>
15	<i>Sapeurs-pompiers</i>
16	<i>Montcel durable</i>
17	<i>Office de Tourisme des Combrailles</i>
18	<i>Foyer rural</i>
18	<i>Téléthon</i>
19	<i>Les cérémonies</i>
20	<i>Règlement de l'étang</i>
21	<i>Dans les villages</i>
22-23	<i>Un peu d'histoire</i>
24	<i>Mentions légales</i>

Mairie

3, rue Suchet des Rameaux
Le Bourg
63460 MONTCEL

Téléphone : **04 73 33 03 65**
Email : mairiemontcel@gmail.com
Facebook : [commune de Montcel](#)
Site : <http://ville-montcel.com>

■ Le secrétariat est ouvert au public :

- le lundi de 14 h 00 à 18 h 00
 - le jeudi de 9 h 00 à 12 h 00
- et de 14 h 00 à 18 h 00.

Secrétariat :
M^{me} Ludivine MONTEL
Services Techniques :
M. Vincent TORREGROSA
Agent d'entretien :
M^{me} Rose WEBER

Assainissement collectif

Information sur la facturation 2017

Les derniers documents que vous avez reçus ne contiennent pas le détail de la consommation facturée. Cela n'est pas le fait de la Mairie, qui a bien tout transmis aux services de l'État, ce sont bien ces derniers qui n'ont pas intégré les éléments aux factures qu'ils ont directement adressées aux habitants de Montcel.

Toutefois le détail du calcul peut être obtenu auprès du secrétariat de Mairie en privilégiant une demande d'information par mail.

Merci de votre compréhension.



Chères Montcelloises, Chers Montcellois,

Chères Montcelloises, Chers Montcellois,

Multiples projets communaux initiés ou ayant abouti, fusion de Communautés de communes, élections présidentielle et législative, l'année 2017 a été riche en évolutions.

Grâce à une gestion rigoureuse et à l'effort demandé aux contribuables montcellois, les comptes de l'exercice 2017 seront très probablement bénéficiaires et l'état des finances communales s'est amélioré.

À l'égard des travaux et achats réalisés, nous pouvons notamment relever la mise en location d'un troisième logement communal (travaux exécutés par notre agent communal), la sécurisation du carrefour au lieu-dit Latour-Serviat et l'acquisition par notre syndicat intercommunal d'outils numériques pour les écoles primaires et maternelles.

L'étude pour un éventuel aménagement foncier a été menée et a donné lieu à une première enquête publique relative au périmètre, c'est une longue procédure qui a débuté en 2017 ; elle offrira, si elle aboutit, une maîtrise foncière communale permettant d'envisager et concrétiser de nouveaux projets.

Un fort regret tout de même à l'égard de la dernière année : notre invitation à constituer des comités consultatifs, pour que vive pleinement la démocratie sur notre territoire et que les habitants participent à l'élaboration des politiques et aux choix municipaux, n'a donné lieu qu'à 6 réponses positives de Montcellois ; les comités n'ont donc finalement pas été constitués. Mais cette démarche pourrait être relancée si de nouvelles volontés venaient à se faire connaître...

Au niveau intercommunal, et après une période transitoire liée à la fusion rendue obligatoire au 1^{er} janvier 2017, le nouvel établissement public a pris ses marques et exerce désormais pleinement ses compétences. Ainsi, le projet de restaurant

scolaire intercommunal à Montcel devrait se concrétiser en 2018.

Un « dossier » important n'a connu aucune actualité particulière, et tant mieux, le projet du Centre d'Enfouissement Technique du VALTOM à Montcel. Si des évolutions intervenaient, nous ne manquerions pas de vous tenir informés et de vous inviter à la mobilisation...

Concernant l'avenir, le Conseil municipal élabore actuellement les projets qui pourraient être mis en œuvre en 2018 et 2019, en fonction des capacités d'investissement dégagées, notamment des travaux dans la salle des fêtes (mode de chauffage et fenêtres de la cuisine), l'extension-amélioration du cimetière et la rénovation du site internet.

En 2018, le Conseil devra également se prononcer à l'égard d'une éventuelle modification des rythmes scolaires. A cette fin, une consultation des parents d'élèves et du conseil d'école est en cours.

Montcelloises, Montcellois, cultivons en 2018 le vivre ensemble !

*J'espère donc vous voir nombreux lors des multiples festivités et manifestations culturelles qui animeront notre Commune en 2018 parmi lesquelles figureront **les voeux de la municipalité le 21 janvier à 11 h**, un spectacle comique de Wally le 12 avril dans le cadre du festival Ernest Monpied, le repas du 1^{er} mai à l'Étang de Montcel, une pièce de théâtre (date à définir) et les multiples manifestations organisées par nos associations parmi lesquelles figurera notamment la fête du 13 juillet (marché de producteurs, concert, feu d'artifice...).*

Je vous souhaite le meilleur pour cette année 2018, qu'elle vous soit douce et solidaire...

Fraternellement,

Votre Maire,
Grégory BONNET

■ Permanences des élus

Les lundi et jeudi de 18 h 00 à 19 h 00.

Les prises de rendez-vous se font pendant les horaires d'ouverture du secrétariat.

L'équipe municipale : Grégory BONNET, Maire (Lavaure), Nathalie AMEYE (Le Pont), Laurence CESARINI (Lavaure), Jacques CHANUDET (Le Bourg), Annick FALEMPIN, Adjointe (Le Pont), Françoise MATHEY (Le Bourg), Jean-Paul MOMPIED, Adjoint (Latour-Serviat), Norbert ONZON (Le Peyroux), Lionel PEYNET, Adjoint (Le Bourg), Jean-François PORTE (Le Pont).

* * * * *

■ Permanence du conciliateur de justice

Monsieur Bernard Chaput vient d'être nommé conciliateur de justice pour **les communes des cantons de Saint-Georges-de-Mons et de Saint-Ours-les-Roches**.

Le conciliateur de justice est un auxiliaire de justice bénévole, chargé de faciliter l'émergence d'une solution négociée satisfaisante pour chacune des parties en conflit.

Il prête serment devant le premier président de la Cour d'Appel. Il est tenu à l'obligation de réserve et au secret.

La procédure de conciliation est simple, amiable et gratuite. Elle ne requiert pas l'assistance d'un avocat, sauf souhait du justiciable.

Les permanences du conciliateur auront lieu sur rendez-vous dans les mairies suivantes :

- **Mairie de Pontgibaud**, le 2^e jeudi du mois de 9 h 30 à 12 h (à compter du 8 février 2018)
- **Mairie de Saint-Georges-de-Mons**, le 3^e jeudi du mois de 9 h 30 à 12 h (à compter du 15 février 2018)
- **Mairie de Combronde**, le 4^e jeudi du mois de 9 h 30 à 12 h (à compter du 25 janvier 2018)

Pour prendre rendez-vous ou échanger des informations :

- Par téléphone au 07 61 23 18 21
- Par mail : bernard.chaput@conciliateurdejustice.fr (adresse ouverte à compter du 01/01/2018)

* * * * *

■ Plans des hameaux et nouvelles dénominations des voies publiques

Les plans des hameaux sont disponibles gratuitement, sur simple demande en mairie.

* * * * *

Recensement militaire

Tous les jeunes Français et Françaises sont tenus de se faire recenser à **la mairie de leur domicile (ou au consulat s'ils résident à l'étranger)**, et ce entre la date de leur 16^e anniversaire et les 3 mois qui suivent. La mairie (ou le consulat) délivre une **attestation de recensement**, document obligatoire pour pouvoir s'inscrire à tout concours ou examen soumis au contrôle de l'autorité publique (BEP, CAP, BAC, conduite accompagnée...).



Le recensement est la condition indispensable à l'**inscription sur les listes électorales**.

Il suffit de se présenter à la mairie de son domicile avec :

- votre livret de famille
- votre carte d'identité
- un justificatif de domicile



État Civil 2017

Avis de naissances

Martin Raphaël Éliot ESPAGNOL	né le 5 avril	à Clermont-Ferrand
Louis Diego ISSARTEL	né le 14 avril	à Beaumont
Adrien Alexandre WARZECHA	né le 21 avril	à Beaumont
Maïna Perrine PETIT	née le 15 juillet	à Clermont-Ferrand
Élena TRES	née le 24 juillet	à Beaumont
Izia Rose Marie VITAUX CONSTANS	née le 10 août	à Beaumont
Yoan PAYET-BERNOUD	né le 30 octobre	à Beaumont

Mariages

Le 11 mars	Patrice PRZYBYLA & Nathalie CLUZEL
Le 15 avril	Briac COLLIN DE LA BELLIERE & Camille BOUQUET DES CHAUX
Le 22 juillet	Mickaël MAITRE & Solenne FOURNIER
Le 19 août	Stéphane MICHALET & Claire-Alix BEAULATON
Le 16 septembre	Patrick DAYET & Laurence CALABRESE

PACS

Le 16 novembre Julien RICHARD & Lucie DUMAS

* * * * *

Location de la salle polyvalente et du barnum

Les réservations de la salle polyvalente se font à la mairie aux heures d'ouvertures habituelles.

Le futur locataire doit retirer en mairie une convention de location. Celle-ci devra être remise en mairie une semaine avant la date de location, remplie avec l'attestation d'assurance en responsabilité civile. La personne devra préciser sur ce document l'équipement et la vaisselle qu'il souhaite. Lors de la remise des clés, l'organisateur effectuera le paiement avec les chèques de caution auprès du responsable présent.

Disponibilité de la salle : du vendredi 17 h au dimanche soir.

La réservation pour le Nouvel An se fait à partir du 1^{er} juillet 2018.

Tarifs applicables au 1^{er} janvier 2017 :

Habitants de MONTCEL (toute personne assujettie à la taxe habitation)		Habitants ou sociétés des autres communes
Période d'été : du 1 ^{er} mai au 14 octobre	150,00 €	300,00 €
Période d'hiver : du 15 octobre au 30 avril	200,00 €	350,00 €

Possibilité de location de jours supplémentaires : 50,00 € par jour en période d'été et 75,00 € par jour en période d'hiver. Chèques de cautions : 300,00 € (pour la salle) et 60,00 € (pour le ménage mal fait). La mise à disposition de la salle et des équipements est gratuite pour les associations de la commune dans l'exercice normal et habituel de leurs activités et les manifestations qu'elles organisent 2 fois par an.

Location du Barnum

- Pour les associations de la commune : gratuité
- Pour les repas de quartier dans la commune : 25,00 €
- Pour les particuliers résidant dans la commune : 50,00 €

Les constructeurs du barnum bénéficieront encore de la gratuité. La location n'est pas possible pour les personnes extérieures à la commune.

L'activité du Conseil municipal

Vous trouverez ci-après les principales délibérations prises par le Conseil municipal lors des réunions qui se sont tenues en 2017. Nous vous rappelons que tous les comptes rendus des réunions du Conseil municipal sont disponibles en mairie ou sur le site internet de la commune www.ville-montcel.com

Compétences

Refus de transférer les compétences « Documents d'urbanisme » et « Alimentation en eau potable » à la Communauté de communes.

Approbation des Comptes administratifs 2016

Budget général 2016

– Section fonctionnement :

Dépenses	215 778,01 €
Recettes	215 143,98 €

– Section investissement

Dépenses	55 289,17 €
Recettes	13 329,07€

Assainissement 2016

– Section fonctionnement

Dépenses	16 699,46€
Recettes	53 310,00€

– Section investissement

Dépenses	38 232,65 €
Recettes	22 880,54 €

Vote des taux communaux

Après étude de la note synthétique préparée par le Maire qui décrit la situation budgétaire communale, le Conseil municipal vote les taux suivants pour 2017 :

Taxe d'habitation :	8,38 %
Taxe Foncier Bâti :	14,57 %
Taxe Foncier non Bâti :	60,49 %

Vote des budgets 2017

Budget Général

Fonctionnementéquilibré à	256 410,88 €
Investissementéquilibré à	112 085,16 €

Budget Assainissement :

Fonctionnementéquilibré à	100 533,18 €
Investissement.....équilibré à	76 626,65 €

Tarifs du service d'assainissement

Tarifs 2016/2017 : Part fixe de 130 € et part variable de 1,65 € par m³ d'eau consommé

Tarifs 2017-2018 : Part fixe de 133 € et part variable de 1,68 € par m³ d'eau consommé, dont 0,20 € pour l'Agence de l'eau

Dossier « Amendes de police »

Réaménagement du carrefour de la RD408 au lieu-dit Latour-Serviat pour sécuriser la circulation des véhicules et des piétons. Création d'une zone de stationnement pour le bus scolaire et mise en place d'un abri –bus. Montant du projet 10 720 € HT subventionnés à hauteur de 7500 € par le Conseil départemental. Maîtrise d'œuvre assurée par la Commune.

Réserves foncières

Dans le cadre de l'aménagement foncier, le conseil municipal exprime son souhait de préparer des réserves foncières communales pour d'éventuels projets qui pourraient être étudiés à plus ou moins long terme : extension de l'étang communal, création de groupe scolaire, petites parcelles pour implantations d'éoliennes, berges côté droit de la Morge afin de pouvoir les entretenir, construction d'un logement communal.

Vente de parcelles communales

Vente à un particulier d'une parcelle communale constructible de 901 m² pour 23 000 € au lieu-dit Lavaure.

Vente à un particulier d'une parcelle communale non constructible de 2 000 m² située au lieu-dit Laschamps pour 3 500 €, bornage compris.

Travaux du Peyroux

Modification d'un chemin avec busage d'un petit ruisseau, création d'un regard et travaux de terrassement.

Projet éolien citoyen

Demandes de subventions en cours pour que Montcel Durable puisse réaliser les premières études techniques. Le Conseil municipal réaffirme son souhait de poursuivre le projet éolien citoyen.

Droit des sols

À partir du 1^{er} janvier 2018, l'instruction des autorisations du droit du sol ne sera plus assurée par la DDT (qui assurait cette mission sans coût pour la Commune). Le Conseil municipal retient pour une phase transitoire la proposition du Conseil départemental et prévoit une instruction par la Commune elle-même à court ou moyen terme.

Numérique

Les deux écoles (RPJM) vont être équipées de nouveaux matériels informatiques, dans le cadre de l'école numérique, pour un coût de 11 729 € HT, projet subventionné à 80 % (Leader et réserve parlementaire).

Assainissement collectif

Approbation du projet de nouveau zonage d'assainissement collectif qui sera soumis à enquête publique.

* * * *

Présentation ayant permis la préparation des budgets 2017 (Annexe du budget primitif et du compte administratif, hors budget assainissement)

Notice :

- Les comparaisons avec les niveaux départementaux et nationaux sont basées sur des moyennes pour des communes de la même strate (250 à 499 habitants).
- Les principaux ratios peuvent être consultés dans la fiche jointe.

d'enfants montcellois scolarisés a connu une augmentation de 14 % durant les trois dernières années.

2. Ressources et charges communales 2016

L'analyse des comptes administratifs 2016 permet de dégager les éléments suivants.

Les dépenses par habitant sont inférieures de 38 % à la moyenne départementale (voir tableau ratios). Depuis plusieurs années déjà, le Conseil Municipal met tout en œuvre pour réduire les dépenses de fonctionnement ; elles sont désormais difficilement compressibles.

Les recettes par habitant sont inférieures de 50 % à la moyenne départementale (voir tableau ratios). Ce sont les niveaux de dotations et d'impôts locaux qui expliquent en grande partie ce manque de recettes : la DGF/habitant est inférieure de 47 % à la moyenne départementale et les impôts locaux par habitant sont inférieurs de 33 % à la moyenne départementale.

Concernant les impôts locaux, cette différence s'explique notamment par le fait qu'une partie de la fiscalité communale a été diminuée d'autant que celle de la communauté de communes a été augmentée afin de permettre l'exercice des compétences par l'EPCI.

1. Éléments de contexte

Évolution de la population : une croissance démographique relativement importante ; 344 habitants en 2009 et 458 en 2016, nombreuses naissances entre 2014 et 2017.

71 % des foyers fiscaux sont imposables contre 58 % au niveau départemental et 60 % au niveau national.

Le revenu par habitant est de 14 789 euros, soit le 6^e plus élevé sur le territoire de la nouvelle communauté de communes (29 communes).

Le revenu fiscal par foyer est 25 359 euros contre, en moyenne, 21 566 au niveau départemental et 23 852 au niveau national. La commune subit une situation financière délicate qui s'explique notamment par deux éléments : une baisse significative en trois ans des dotations de l'Etat conjuguée à une augmentation des charges liées au regroupement pédagogique, car le nombre

Depuis 2014, l'épargne de gestion (recettes – dépenses) et l'épargne brute (recettes – dépenses – intérêts de la dette) sont négatives.

La CAF (Capacité d'Autofinancement) Brute est négative (- 10).

La CAF (Capacité d'Autofinancement) Nette est négative (- 43).

De nouveaux projets/investissements non créateurs de recettes ne peuvent donc plus être envisagés à ce jour. Des projets déjà décidés vont se concrétiser et donc donner lieu à des dépenses, ils seront financés par un recours à l'emprunt.

3. Effectifs de la collectivité et charges de personnel

TROIS employés de la commune, secrétaire de mairie à temps partiel 23/35, agent polyvalent à temps plein 35/35, agent d'entretien à temps partiel 3,5/35. Charges de personnel : 62 232 € soit 136 euros/habitant contre 263 €/habitant pour la moyenne départementale.

4. Priorités du budget prévisionnel 2017

Il faut absolument parvenir cette année à disposer de recettes supérieures aux dépenses.

Les dépenses ne peuvent quasiment plus être réduites, il faut donc viser une augmentation des recettes. Le seul levier significatif dont dispose la collectivité à ce jour repose sur les contributions directes ; il faut donc augmenter les taux de la fiscalité communale.

5. Montant du budget

Les dépenses et recettes de fonctionnement sont prévues à hauteur de 256 410,88 euros dans le budget principal.

Les dépenses et recettes d'investissement sont prévues à hauteur de 112 085,16 euros dans le budget principal.

6. Niveau de l'épargne brute (ou CAF)

La CAF (**capacité d'autofinancement**) désigne l'ensemble des ressources générées qui permettent notamment d'assurer le financement des investissements et le remboursement des emprunts.

La CAF brute est négative (- 10).

La CAF nette est négative (- 43).

7. Niveau d'endettement de la collectivité

En-cours de dette au 31/12/2016 : 239 730 euros soit 523 euros/habitant (582 pour la moyenne départementale).

8. Capacité de désendettement

La capacité de désendettement est un ratio qui rapporte l'épargne brute au stock de dette. Il permet d'identifier en nombre d'année d'épargne brute l'endettement de la collectivité et donc de calculer **en combien d'années la collectivité pourrait rembourser la totalité du capital de sa dette en supposant qu'elle y consacre tout son autofinancement brut** (En-cours de la dette / épargne brute)

La capacité de désendettement est à ce jour nulle.

9. Niveau des taux d'imposition

Les taux intercommunaux sont supérieurs aux taux moyens des niveaux départementaux et nationaux. En effet, beaucoup de compétences sont exercées par la Communauté de Communes et de nombreux services sont proposés aux habitants du territoire.

Taux intercommunaux 2016 : TH 11,45 %, FB 3,33 %, FNB 9,44 %

Les orientations intercommunales et le lissage des taux des 3 anciens EPCI pour constituer les taux du nouvel EPCI devraient conduire à appliquer en 2017 pour les foyers fiscaux de Montcel :

*un taux de TH de 10,76 % soit une baisse de 6,41 % ou -0,69 point (puis prévision de nouvelle baisse de 4,67 % répartie entre 2018 et 2019 suite au lissage)

*un taux de FB % de 3,41 % soit une augmentation de 2,40 % ou +0,08 point (puis prévision de baisse de 13,67 % répartie entre 2018 et 2019 suite au lissage)

*un taux de FNB de 18,61 % soit une augmentation du taux intercommunal de FNB de 97 % ou +9,17 points (prévision de stagnation pour 2018 et 2019).

Les taux communaux sont relativement inférieurs aux taux moyens des niveaux départementaux et nationaux. Ils sont dans la partie haute si on les compare à ceux des autres communes de l'EPCI de rattachement.

Taux communaux 2016 : TH 7,62 %, FB 13,62 %, FNB 56,53 %

Proposition de taux communaux 2017 :

- TH 8,38 % soit une augmentation proposée de 10 % (+ 0,76 point).
- FB 14,57 % soit une augmentation proposée de 7 % (+ 0,95 point).
- FNB 60,49 % soit une augmentation proposée de 7 % (+ 3,96 points)..

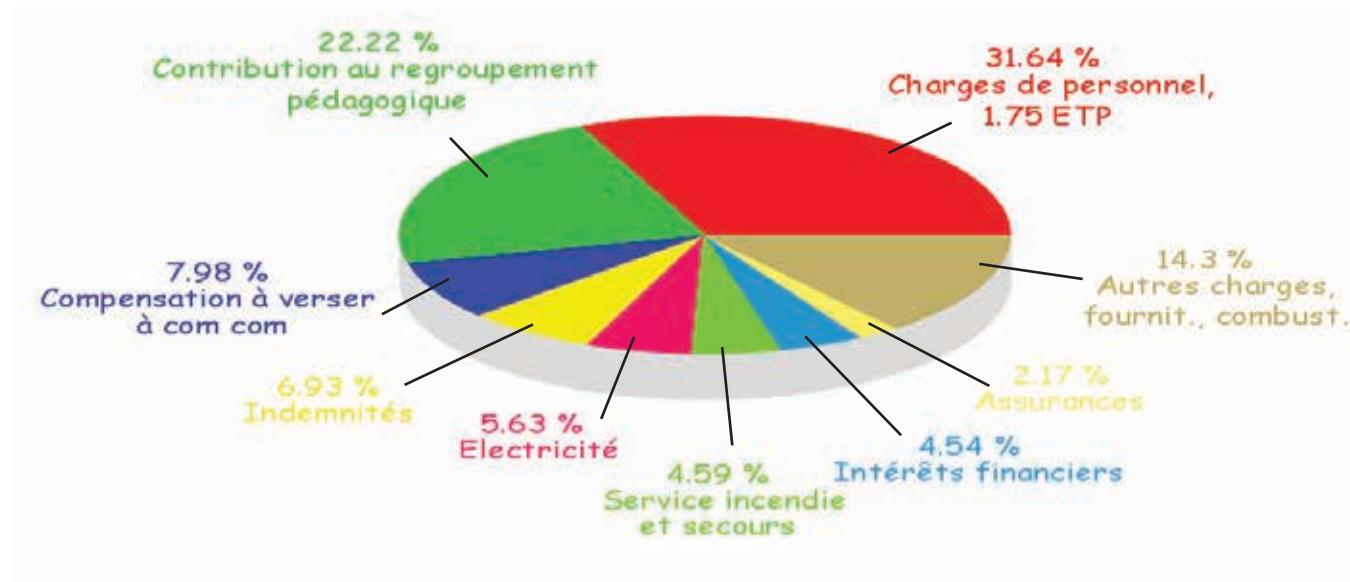
Ces évolutions permettraient une recette communale supplémentaire de 7 167,89 euros.

Si ces propositions sont adoptées par le conseil municipal, les cumuls des taux communaux

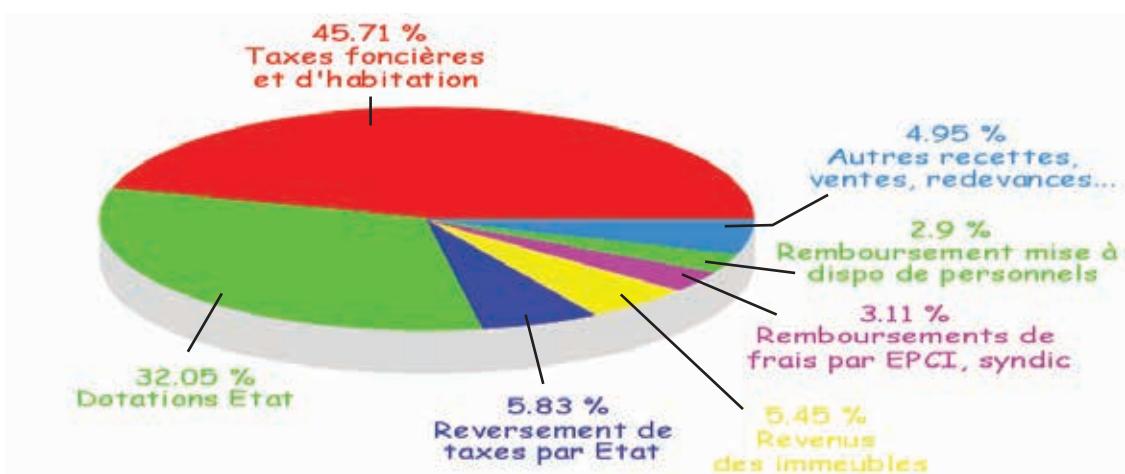
- et intercommunaux pour les foyers fiscaux montcellois seront en 2017 :
- TH 19,14 % (contre 19,07) soit une augmentation de 0,37 % ou 0,07 point
- FB 17,98 % (contre 16,95) soit une augmentation de 6,08 % ou 1,03 point
- FNB 79,10 % (contre 65,97) soit une augmentation de 19,90 % ou 13,13 point.

Budget primitif 2017

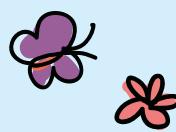
Budget général : dépenses de fonctionnement 2017



Budget général : recettes de fonctionnement 2017



École maternelle de Montcel (2017 / 2018)



Petite section : 14 enfants
Moyenne section : 16 enfants
Grande section : 11 enfants

TOTAL : 41 élèves

Nos élèves sont accueillis dans des locaux aménagés spécifiquement pour eux sur deux étages. L'équipe éducative est aujourd'hui constituée de deux enseignants, M. Christophe Bouchard et M^{me} Maryline Arnaud ainsi que deux agents des écoles maternelles, Mesdames Sandrine Noir et Béatrice Bouchalois.

De nombreux projets ont vu le jour l'année passée grâce au travail des enfants : musique et chants, travail sur le thème de la sculpture avec l'artiste local Rufino, avec de nombreuses activités organisées aussi en extérieur. Toutes ces activités ont été ponctuées par des moments festifs : fête de Noël avec spectacle et venue du Père Noël à Montcel, rencontres avec les élèves de Jozérand, spectacle de conteurs, visite de la caserne des pompiers de Riom, sortie au parc Mirabel, visite des eaux de Volvic...Toutes ces sorties ne pourraient bien sûr pas avoir lieu sans l'aide financière de l'association des parents d'élèves, qui financent à

80% ces sorties, les 20 % restants étant financés par la coopérative scolaire par le biais de ventes (chocolats, vente souris verte, vente de noël...)

Les actions entreprises (vente de fleurs, de chocolats,...) sont ouvertes à tous, n'hésitez pas à vous renseigner ! Les enfants vous remercient d'avance...

Suite à la visite des rochers de Rufino, les enfants ont travaillé sur le lien entre conte et sculpture, pour donner lieu en fin d'année à une exposition au domaine royal de Randan regroupant plus de 100 écoles.

Nouveauté cette année, les enfants déjeunent sur le site de Montcel et ne font plus les navettes sur

Jozérand. Les repas sont livrés chauds et servis sur place dans la salle des fêtes aménagée en conséquence, en attendant les travaux de la future cantine. Une organisation qui satisfait tout le monde, petits et grands.

Enfin, gros projet pour cette année, le syndicat et nos mairies

ont équipé les écoles sur le plan informatique : tablettes, rétro projecteurs, ordinateurs. Le Père Noël est passé avant l'heure et nous a gâtés...

Pour l'année scolaire à venir, les effectifs semblent en baisse. Il est important, pour une bonne organisation matérielle et pédagogique, que chaque habitant déclare les enfants susceptibles d'être scolarisés. La mairie et l'école se tiennent à votre disposition pour tout renseignement et pré-inscription dès le mois de janvier. (École : 04 73 33 05 01, demander M^{me} ARNAUD). Pour l'instant l'accueil des moins de trois ans peut être assuré, en raison des effectifs et du nombre de places disponibles. Une réponse définitive pourra être donnée courant mai.

À l'année prochaine !



* * * * *



Garderie scolaire de Montcel

Structure d'accueil périscolaire fonctionnant tous les jours de classe, ouverte avant et après l'école : de 7 h 30 à 18 h 30 par M^{me} Rose Weber.

École primaire Jozerand (2017/2018)

M^{me} Michel : 22 enfants (15 CP et 7 CE1)
M^{me} Croux : 26 enfants (7 CE1, 11 CE2 et 8 CM1)
M^{me} Fitamen : 28 enfants (13 CM1 et 15 CM2)

TOTAL : 76 élèves

M^{me} Muriel Guibon renforce l'équipe pédagogique dans la classe de CP-CE1 en intervenant auprès de deux enfants porteurs de handicap. Elle est présente dans les locaux les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

L'année scolaire dernière, au cours du premier semestre 2017, les enfants de la classe de CM ont bénéficié de l'intervention de la Ligue de lutte contre le cancer afin de découvrir les méfaits du tabac. Puis, toute l'école est allée visiter « les rochers de Rufino » et a pu cheminer, en compagnie de l'artiste, le long du sentier afin de découvrir les sculptures réalisées en hommage à la femme.

Monsieur Rufino est ensuite intervenu dans les classes de notre école afin de faire manipuler les enfants et de leur permettre de modeler et de sculpter.

L'année scolaire s'est ensuite clôturée par la participation du RPI au complet au festival Art-



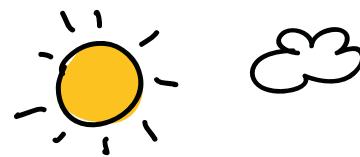
d'École qui s'est tenu dans la magnifique enceinte du château de Randan. Les enfants ont exposé les œuvres qu'ils ont réalisées avec Monsieur Rufino. Ces œuvres ont ensuite été présentées aux familles durant le traditionnel repas de l'APE, fin juin 2017.

Cette année scolaire (2017-2018), tous les enfants de l'école ont déjà bénéficié d'un cycle « natation » du mois de septembre au mois de décembre 2017. La classe de CM1/CM2 a réalisé les cinq premières séances avec les GS de Monsieur Bouchard à Montcel. Les classes de CP/CE1 et de CE1/CE2/CM1 ont pu faire les cinq séances suivantes.

Les entrées au bassin de Gannat, ainsi que le transport en bus, ont été entièrement pris en charge par la nouvelle communauté de communes.

Les enfants des trois classes ont aussi bénéficié des interventions des animatrices du Syndicat du Bois de l'Aumône afin de travailler sur le recyclage des déchets.

Un marché de Noël a été organisé par les deux écoles au mois de décembre et les enfants ont donc créé des décorations



de Noël qui ont été ensuite vendues durant un moment festif et convivial à la salle des fêtes de Montcel. Le Père Noël était passé visiter les enfants auparavant et un spectacle avait été offert aux enfants grâce aux coopératives scolaires des deux écoles et du syndicat.

Durant les vacances de la Toussaint, la classe de CM a été équipée d'un TNI et



l'école de tablettes, grâce aux mairies et à ce même syndicat intercommunal Jozerand/Montcel.

Enfin, l'année scolaire n'étant pas terminée, d'autres activités attendent les enfants de nos classes : orientation, opération « premier foot », concert lyrique et création de contes détournés via le réseau Lumière d'Aigueperse, école des sciences, voyage de fin d'année....

Meilleurs vœux à toutes et à tous !



Association des Parents d'élèves



L'APE Jozérand-Montcel est composée de parents qui souhaitent participer à la communauté éducative de l'école, par leur présence, leurs actions, ou par le temps qu'ils mettent à disposition des enfants et des enseignants, en soutien aux actions pédagogiques réalisées. C'est votre association ! Elle est aussi un lien entre vous, parents, et les enseignants de la maternelle et du primaire. Si vous souhaitez participer, nous aider, œuvrer pour les enfants de l'école, n'hésitez plus, rejoignez-nous dans nos actions, vous serez chaleureusement accueillis. Suite à la réunion du 15 septembre 2017, l'APE vous présente son nouveau bureau :

Président : Steve SILVA

Président Adjoint : Jérôme RABANET

Trésorière : Lydwine ROUX-ISAMBOURG

Trésorière Adjointe : Aurélie VIDAL

Secrétaire : Anne Sophie ROUME

Secrétaire Adjointe : Amandine AUBIGNAT

Les manifestations à venir pour 2017/2018 :

• Octobre 2017 :

Vente de fleurs de Toussaint

• Novembre 2017 :

Repas d'automne HALLOWEEN

• Décembre 2017 :

Vente de sapins de Noël

• Janvier 2018 : Repas d'hiver

• Mars 2018 : Traditionnel LOTO

• Mai 2018 :

Vente de plants et fleurs de printemps

• Juin 2018 :

Kermesse + repas de fin d'année

Vous pouvez suivre l'APE Jozérand-Montcel sur :

www.facebook.com/APEmontceljozerand

www.ape-jozerand-montcel.fr

et nous contacter par mail :

contact@ape-jozerand-montcel.fr



Credit photo AEP Montcel 2017

Le RAM

Parents Enfants de la Communauté de Communes Combrailles Sioule et Morge

Lieu d'informations, d'écoute, de rencontres et d'échanges autour du jeune enfant, le Relais Assistants Maternels Parents Enfants est un service intercommunal de proximité, ouvert à tous.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le Relais Assistants Maternels Parents Enfants « Bulle de p'tits loups » du Site de Combronde et « Les p'tits Combrailloux » du Site de Manzat fonctionnent ensemble, comptabilisant 160 assistant(e)s maternel(le)s sur le nouveau territoire.

Le Relais propose :

> Des permanences d'informations administratives et juridiques :

- information et accompagnement des parents dans la recherche d'un mode d'accueil pour leur enfant (accueil collectif et accueil individuel). Une estimation du coût de l'accueil en crèche peut être réalisée.
- mise en relation des parents et des assistants maternels agréés par le biais d'une liste régulièrement mise à jour, en collaboration avec le service PMI du Conseil Départemental.
- accompagnement des parents dans leur fonction de particulier-employeur pour l'embauche d'un(e) assistant(e) maternel(le): contrat de travail, informations sur les aides de la CAF, simulation du coût, déclaration pajemploi, information générale en matière de droit du travail

Crédit photo RAM 2017

- informations sur le métier d'assistant maternel, l'agrément, les aides à l'installation et les autres métiers de la petite enfance pour une évolution de carrière.
- accompagnement à la parentalité : échanges autour du bien-être de l'enfant et des questions éducatives (adaptation, sommeil, alimentation, etc..), documentation sur la petite enfance...

> **Des ateliers d'éveil et de socialisation**, fixes et itinérants proposés pour les enfants de 3 mois à 4 ans, accompagnés de leur assistant(e) maternel(le), parent, ou garde d'enfants à domicile : motricité, éveil artistique, musical, sensoriel, séances bébés lecteurs... Ces ateliers sont complétés par des temps de rencontre ponctuels lors de sorties, de spectacles, etc...

Le RAM offre aux assistant(e)s maternel(le)s et gardes d'enfants à domicile, un cadre pour échanger sur leur pratique, leur permettant de rompre leur isolement, de tisser des liens et de participer à la construction de leur identité professionnelle.

N'hésitez pas à demander le planning des ateliers au relais ! Une inscription au relais est nécessaire au préalable.

> **Un soutien à la profession et à la parentalité** avec la mise en place de **réunions d'échanges et d'informations** autour de l'accueil et du développement du jeune enfant pour les assistant(e)s maternel(le)s et les parents.

En 2017:

- Réunion d'informations sur **les émotions** (savoir les nommer, les évacuer, les transformer), animée par M^{me} Houlmann, psychologue-sophrologue.
- Réunion d'informations sur **la motricité du jeune enfant**, animée Mme Macheboeuf Julie et Mme Juilhard Fanny, toutes deux kinésithérapeutes.
- Réunion d'informations sur **le transport des enfants en bas âge** (quel siège auto ? les normes ? comment installer un siège auto dans une voiture...) avec l'intervention de la prévention routière 63.



Le RAM sensibilise également les professionnels et les parents-employeurs aux besoins de **formation professionnelle continue**.

Ont été proposées deux formations : **l'éveil de l'enfant de moins de 3 ans** (en avril à Manzat) et **la certification du diplôme Sauveteur Secouriste du Travail (SST)** (en septembre à Manzat et décembre à Saint-Myon).

Contacts

- Viviane Portier – RAM Parents Enfants « Bulle de p'tits loups » Site de Combronde
Tél. 04 73 97 36 67
E-mail : ram@cotesdecombrailles.fr (provisoire)
- Léonie Margelidon – RAM Parents Enfants « Les pt'its Combrailloux » Site de Manzat
Tél. 04 73 86 52 07
E-mail : ram-manzatco@orange.fr (provisoire)



Depuis maintenant un an, le CLIC Riom Limagne Combraillles propose sur la commune de Montcel, deux séances d'activités physiques adaptées par semaine, à destination des personnes de plus de 60 ans. Sont alors proposés des cycles de gym d'entretien, gym-mémoire, renforcement musculaire et pilâtes :

Tous les lundis 9 h 30 - 11 h 00

Tous les jeudis 17 h 15 - 18 h 45

Ces séances permettent alors de gagner en force musculaire, souplesse, équilibre mais aussi de réduire les risques de chute, tout en entraînant sa mémoire.

Que vous soyez habitué à faire de l'activité physique ou non, n'hésitez pas à venir : en effet l'éducateur sportif diplômé, en charge de l'animation de ces ateliers, vous accueillera et s'adaptera à vos besoins.

Cette action étant prise en charge financièrement dans le cadre de la Conférence Départementale des Financeurs, la participation est gratuite. Il vous est possible de venir aux séances souhaitées, sans engagement et inscription.

Renseignements auprès du CLIC

au 04 73 33 17 64

secretariat@clic-riom.fr

www.clic-riom.fr

* * * *

Syndicat du Bois de l'Aumône



Les calendriers de ramassages des ordures ménagères sont téléchargeables sur le site du SBA. Ils seront également disponibles sur demande à la mairie.

TEOMi : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative



En 2018...

- Je règle la TEOMi avec la taxe foncière.
- Ma part incitative correspond à ma production de déchets de l'année 2017.
- Ma production de déchets est mesurée du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018. Elle sera reportée sur ma TEOMi payée en 2019.

et en 2019...

- Je règle la TEOMi avec la taxe foncière.
- Ma part incitative correspond à ma production de déchets de l'année 2018.
- Ma production de déchets est mesurée du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019. Elle sera reportée sur ma TEOMi payée en 2020.

190 L	3,23 € / levée	240 L	5,06 € / levée	120 L	0,96 € / levée	240 L	1,31 € / levée
PAV 30 litres	0,50 € / apport	PAY 30 litres	0,11 € / apport	PAY 90 litres	1,50 € / apport	PAY 90 litres	0,35 € / apport

Pour suivre ma consommation : www.sba63.fr/mon-compte-mes-services
SBA - 04 73 647 444 - du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 9h à 12h - conseillusege@sb63.fr



Crédit Photo : Les pompiers de Montcel

Le Centre de Première Intervention de Montcel

Le CPI Montcel compte actuellement 8 sapeurs pompiers volontaires. Nous assurons des interventions de prompt secours et interventions diverses. Nous sommes également intégrés au Centre de Secours de Combronde pour toutes autres activités opérationnelles.

En 2017, Ève, Daniel et Romain se sont formés au secours routier et Fabrice au feu de forêt ainsi qu'au chef d'agrès incendie. Alisson et Marien ont fini leur formation initiale et Maxime va la finir en ce début d'année 2018.

Les sapeurs-pompiers volontaires constituent la base de l'organisation des secours en France. À Montcel, pour tout renseignement sur le volontariat, n'hésitez pas à venir nous rencontrer au Centre de Première Intervention (derrière l'école, permanence le vendredi de 19 h 30 à 20 h).

**Le Chef de Centre,
Adjudant-Chef Olivier FOLLIN**

L'amicale des Sapeurs-Pompiers de Montcel :



Crédit photo FP Mathey 2017

Nous vous souhaitons une très belle année 2018 et vous remercions pour votre accueil lors de notre passage pour les calendriers.

En 2017, nous avons participé avec les autres associations montcelloises à l'organisation de la soirée du 13 juillet qui fut un véritable succès. Nous renouvelerons notre soutien à cet événement en 2018 et nous préparons par ailleurs une manifestation sportive dont la date n'est pas encore fixée.

**Le Président,
Hervé MONPIED**

Comment peut-on mieux concrétiser nos vœux de santé et de prospérité qu'en nous impliquant dans la transition énergétique ? C'est bien à cela que Montcel durable s'emploie depuis plus d'un an.

Produire de l'énergie électrique éolienne en maîtrisant le projet du début à la fin, c'est motivant.

C'est motivant parce que nous espérons une production non polluante à la hauteur de la consommation des ménages de la Communauté de communes ; 15 à 20000 habitants.

C'est motivant parce que nous espérons des retombées importantes pour notre territoire, d'autant que son autonomie est de plus en plus remise en cause.

C'est motivant parce que nous avons tissé un lien social fort, si fort que notre démarche commence à faire boule de neige sur d'autres communes.

Trois groupes de travail se répartissent les missions à savoir :

– **Un groupe technique** qui vient de finir de recenser les innombrables contraintes d'implantation et d'identifier les zones potentielles. Ceci est le préalable à des mesures de vent pendant au moins un an avec un mât de mesure de 100 mètres.

– **Un groupe juridique et financier** qui a défini les statuts de notre association, recherché les meilleurs moyens de financement, et même abordé les formes de sociétés capables de correspondre à nos attentes.



Une visite de terrain a eu lieu cet automne, pour mieux nous imprégner des lieux, des voies d'accès...

– **Un groupe communication** qui a organisé une réunion publique le 7 avril, une présentation aux élus de la Communauté de communes en Juin, aux habitants de Saint Hilaire la Croix en novembre, élaboré cet article pour le bulletin municipal et a créé un site internet.

Ces trois groupes font un point régulier sur les avancées et les actions à mener, tout cela dans la bonne humeur et la convivialité.

Nous sommes accompagnés dans nos études et formations par Combrailles durables et des amis bretons de « Site à Watts » qui ont l'expérience de ce type de projet.

Vous êtes invités à consulter notre blog :
<http://montceldurable.blogspot.fr>

N'hésiter pas à nous rejoindre, votre avis et votre appui sont essentiels pour une meilleure efficacité.

Une très bonne année à tous.





Les Combrailles : destination à découvrir et à faire connaître !

Décembre 2017

La Destination Combrailles est très appréciée des personnes venant de l'extérieur pour ses paysages, sa nature, ses habitants et toutes ses activités proposées.

Et vous, connaissez-vous bien les Combrailles ?

Si oui, nous vous invitons à partager vos coins préférés ou vos activités préférées auprès de vos connaissances ou sur les réseaux sociaux. Les Combrailles sont sur Facebook, sur Pinterest, sur Instagram, sur You Tube ou encore sur Flick'R, alors partagez-les ! Nous sommes preneurs de vos bons plans, nous les partagerons à notre tour !

Si non, l'Office de Tourisme des Combrailles accueille les touristes et les habitants toute l'année sur différents points d'accueil. Vous y trouverez des idées de cadeaux dans nos boutiques. Notre site Internet, www.tourisme-combrailles.fr, donne également de nombreuses informations sur les animations, sur les hébergements, sur les idées de séjour ou encore sur les sites de visite.

Nous éditons un agenda des animations tous les mois qui est envoyé à votre mairie en version numérique. N'hésitez pas à nous donner vos informations sur vos animations ou expositions.

Nous créons des journées ou séjours sur mesure dans les Combrailles et nos offres groupes sont disponibles pour les clubs et associations.

La randonnée pédestre est l'activité la plus pratiquée par les touristes et très appréciée par tous. Aussi, l'Office de Tourisme des Combrailles a créé des fiches vendues à 1 € pour parcourir nos belles Combrailles à votre rythme. Pour les enfants, plusieurs chasses aux trésors sont accessibles à tous et toute l'année : c'est le geocaching !

Et pour les plus sportifs, les Combrailles se prêtent à la pratique du VTT...

L'Office de Tourisme des Combrailles, en partenariat avec les communes traversées, et la Ligue d'Auvergne de Cyclotourisme a conçu ce tour à VTT, adapté aux sportifs, afin de faire découvrir ce bout d'Auvergne.

Plaisirs et adrénaline

Pas besoin d'être un professionnel du VTT, ce parcours séduira les amateurs à la recherche d'évasion et de nouvelles sensations.

Découvrir des paysages grandioses, échanger avec les habitants, partager, dormir dans des hébergements sélectionnés, proches du parcours et proposants des services adaptés aux VTTistes. Séjours selon vos envies ou votre disponibilité

Deux variantes à la boucle de 285 km sur 8 jours sont proposées : une de 44 km ou une de 52 km réalisables en un week-end. Pratique !

L'itinéraire est disponible sur carte IGN au 25 000. Le fichier GPX est téléchargeable. Une liste d'hébergements du classique à l'insolite, situés à proximité du tour, vous est fournie.

L'Office de Tourisme des Combrailles vous donne toutes les astuces pour vivre cette expérience en toute liberté.

Contact presse : Marie LEPISSIER
marie.lepissier@tourisme-combrailles.fr
06 83 03 39 06 – 04 73 85 82 08

Foyer rural

Composition du nouveau bureau :

Président : Sylvain Martin

Vice Président : Lionel Francisco

Trésorière : Lydwine Raux-Isambourg

Vice Trésorier : Fabrice Ameye

Secrétaire : Karen Thore

Vice Secrétaire : Patrick Degironde

Si vous souhaitez participer aux activités du foyer rural ou pour tous renseignements, vous pouvez nous contacter par mail sylvain.martin@gmail.com ou larenk63@yahoo.fr

Cette année, le foyer organisera la **fête de l'étang le 1^{er} mai** et les **festivités du 13 juillet** avec les autres associations Montcelloises.

Nous vous souhaitons une bonne année 2018 et espérons vous voir nombreux aux manifestations.

* * * *

Téléthon 2017 à Montcel



Cette année encore, nous avons fait notre marché avec le pain cuit dans le four du Pont, les confitures « maison », les champignons séchés de Christian, quelques articles de décoration de Noël. Un petit plus cette année des pompes aux pommes ont été vendues et les traditionnelles crêpes.

Le vendredi 8 décembre, les bénévoles étaient présents pour préparer la salle, les légumes, pour le service et la vaisselle.

Le samedi 9 décembre, pendant que certains vous apportaient les brioches à domicile, d'autres s'attelaient au ménage de la salle et des gamelles.

Merci à tous les bénévoles nouveaux ou anciens pour leur aide. Un grand merci à nos boulangers pour leur générosité.



Crédit Photo équipe du Téléthon de Montcel 2017

Nous vous souhaitons une année 2018 pleine de joie et comptons sur votre aide et votre soutien pour le TELETHON 2018.

Fête du 13 juillet 2017



Les Sapeurs-Pompiers de Montcel, l'Association des Parents d'Elèves Jозerand-Montcel, les amis de Latour ainsi que le Foyer Rural de Montcel tiennent à remercier toutes les personnes, associations, collectivités qui ont apporté leur contribution aux festivités du 13 juillet.

Un grand merci à toutes celles et ceux qui sont venus partager ce moment convivial avec nous. Nous vous attendons de nouveau en cette année. Si vous souhaitez vous investir dans l'organisation de la manifestation, vous pouvez prendre contact avec une des associations.

Nous vous souhaitons une bonne année 2018.

Les cérémonies

Vœux à la population
en janvier 2017

Prochain rendez-vous
le 21 janvier 2018 à 11 heures !



Crédit photo FP Mathey

Commémoration
du 8 Mai



Commémoration
du 11 Novembre



Crédit photo FP Mathey Mai 2017

Étang communal de Montcel - Règlement 2018

Article I : Seuls les habitants résidant dans la commune de Montcel (résidence principale, secondaire ou location annuelle) auront le droit de pêche. Le fait d'être propriétaire d'un terrain ou d'une cabane de jardin ne donne aucun droit. Les personnes habitant en dehors de la commune, mais dont les parents y résident (parenté de 1^{er} degré) pourront prendre une carte annuelle. Tout litige sera tranché par le Conseil municipal.

Article II : Jours d'ouverture : samedis, dimanches et jours fériés, du 1^{er} avril au 3 juin. Ensuite, tous les jours jusqu'au dernier dimanche d'octobre. Invitation possible les samedis, dimanches et jours fériés. Tous les jours en juillet et en août. Le nombre de prises est limité à 7 pour les truites et pour les tanches.

Article III : La pêche se pratique du lever au coucher du soleil sauf les jours de lâcher, à 7 heures les 1^{er} et 15 avril, 1^{er} mai, 13 et 27 mai, 3 juin.

Article IV : Chaque pêcheur devra être titulaire d'une carte annuelle ou journalière. La carte annuelle, dite familiale, couvre le (la) conjoint (e) ou concubin(e) et leurs enfants de moins de 16 ans. En dessous de 16 ans, les enfants pourront pêcher seuls à condition d'être munis d'une décharge signée d'un des parents porteurs de la carte familiale. Le (la) conjoint (e) ou concubin (e) et les enfants n'auront droit qu'à une seule ligne.

Article V : Les cartes journalières et d'invitation ne seront délivrées qu'à partir du 1^{er} dimanche de juin.

chez M. Christian MONTRIE : 04 73 33 03 13.
Annuelle : 32,00 €
Journalière : 5,00 €.

Article VI : La pêche est autorisée à 2 lignes (flottantes ou calées), sauf les jours de lâcher de truites (1 seule canne). La pêche à la cuiller sera autorisée à partir du mois de septembre. Un amorçage léger en cours de pêche est autorisé (sang interdit).

Article VII : Les carpes en dessous de 2,5 kg et en dessus de 5 kg seront remises à l'eau. Les carpes AMOUR seront obligatoirement relâchées.

Article VIII : Tout pêcheur en action de pêche devra être en mesure de présenter sa carte au garde. Deux membres titulaires de carte pourront également assurer le contrôle.

Article IX : Les cartes sont à retirer chez M. Jean-François PORTE : 04 73 33 05 77 ou

Article X : Baignade et canotage sont interdits.
Article XI : Les poubelles seront retirées autour de l'étang. Pour respecter la nature, chaque pêcheur devra emporter ses déchets et bouteilles.

**Pêcheurs,
vous qui aimez la nature,
merci de laisser votre
emplacement propre
lors de votre départ !**

Information : À chaque lâcher, 30 kg de truites seront déversés. **Le dimanche 3 juin 2018** aura lieu le dernier lâcher de truites pour l'ouverture aux invités. La buvette avec tripes et daube du 1^{er} mai sera tenue par une association à déterminer.

Venez nous rejoindre avec vos enfants pour un loisir calme et sain.

APPMA de Combronde, Artonne, Saint-Myon, Jозеранд, Montcel, Saint-Hilaire-la-Croix, Charbonnières-les-Vieilles

Les cartes de pêche de l'association sont en vente uniquement sur Internet www.cartedepeche.fr

Les personnes ne disposant pas d'Internet peuvent la prendre chez *Flor-Ever* à Combronde ou bien à *l'épicerie Georges* à Blot-l'Eglise ou encore chez *Hugues*, 15 rue de l'Horloge à Riom.

- **Prix de la carte adulte :** 73 € (prix pour les femmes 32 €)
- **Prix pour les enfants de 12 à 18 ans :** 20 € et 6 € pour les moins de 12 ans

Ces cartes permettent de pêcher dans la plupart des rivières du Puy-de-Dôme et plus de 40 plans d'eau ou barrages dont celui de la Sep.

◆ À Latour

Les habitants de Latour se sont retrouvés le 17 juin 2017 pour leur repas annuel. Ils ont pu accueillir comme il se doit 2 nouveaux habitants. Tous les Latouriens étaient réunis autour d'un barbecue dans une ambiance festive, musique, danse, tournoi de pétanque, il ne manquait rien !

Et comme tous les ans le pèlerinage aux Peytoux a été réussi le 1^{er} avril.

Les enfants ont eu la joie d'organiser Halloween et tous les habitants avaient prévu de quoi régaler ces petits monstres.



Crédits photos Habitants de Latour

◆ À Lavaure

Le 24 Juin 2017 a eu lieu le traditionnel repas du village de Lavaure. Pour commencer ce moment de partage convivial, Jacqueline nous a offert l'apéro pour arroser son départ à la retraite. Par un temps magnifique, nous avons échangé tous les potins du village... et alentours !! Qu'est-ce qu'on apprend ce jour-là autour d'un verre.

La digestion s'est faite, comme les autres années, sous une forme sportive : sieste, pétanque, baignade ou les trois ! La finale du tournoi de pétanque s'est jouée sous les encouragements de tous.

En fin de soirée, les plus vaillants ont commencé à réfléchir au thème de notre prochain inter village avec Latour qui aura lieu le samedi 9 Juin 2018.



◆ Au Pont de Montcel

Le repas du Pont s'est déroulé, cette année encore, le dernier week-end d'Août. Pain cuit dans le four banal, agneau, pommes de terre paysannes ainsi que les spécialités salées ou sucrées de chacun ont régaler nos papilles.

Le grand soleil était au rendez-vous alors, baignades dans la Morge et parties de pétanque ont été organisées.

Dans la bonne humeur générale et le plaisir de se retrouver, la fête s'est poursuivie tard dans la nuit et le lendemain...



Crédit Photo Karl Raux 2017

À propos de l'église de Montcel

Le 150^e anniversaire de la fin de construction de notre église était l'occasion de revenir sur les péripéties qui ont accompagné sa construction.

Nous sommes en 1820, et le curé Jean Cromarias se désole de l'état de son église qui menace de s'effondrer et de celui du cimetière qui, jouxtant l'église, se trouve au milieu des maisons, et dont les pierres tombales sont de guingois. Les défuntés étant inhumés en pleine terre, au bout de quelque années, la terre se tasse et s'affaisse et les stèles avec. De plus, la paroisse n'a pas de presbytère et le curé loge dans sa maison personnelle.

Le curé est entièrement dévoué à sa paroisse et a une idée en tête : déplacer le cimetière dans un lieu plus approprié et entreprendre la reconstruction de l'église en la dotant d'une cure digne de ce nom.

Épaulé par le Conseil de Fabrique (*), c'est ainsi que l'on nomme l'association de bénévoles qui s'occupent de la gestion et de l'entretien des biens de la paroisse, notre curé Cromarias lorgne du côté des ruines du château qui pourraient fournir les pierres nécessaires à la nouvelle église et accueillir le cimetière à l'ombre de ses tours.

Mais les ruines du château ont un propriétaire, et même s'il sert depuis longtemps de stock de pierres pour les constructions du village, il n'est pas question de bâtir le nouveau lieu de culte à l'aide de matériaux dont l'origine serait douteuse.

Le Conseil de Fabrique et l'abbé Cromarias vont envoyer à la propriétaire du château, la Duchesse de Caylus et de Rougé,

128 rue du Bac à Paris, une requête, datée du 5 juin 1824, exposant la situation de l'église, du cimetière et du château, et demandant à la Duchesse de faire donation des ruines du château à la Fabrique de l'église de Montcel.

La Duchesse, touchée par la motivation de l'abbé et la clarté de son exposé, répondra positivement par courrier du 25 juin 1824 à la demande du curé Cromarias en faisant don des ruines à la Fabrique mais à la condition impérative que celles-ci abritent désormais le cimetière et que les pierres du château ne servent plus que pour la construction de la nouvelle église.

L'abbé Cromarias est tout content : dès que le Conseil de Fabrique aura réuni les fonds nécessaires, la construction pourra débuter. Malheureusement, les Montcellois ne sont pas riches, et, malgré les années qui passent, la cagnotte ne grossit pas bien vite ! Elle tarde tant à grossir que le curé tombe malade et décède avant d'avoir vu la réalisation de son projet.

Mais, avant de décéder, le brave curé a eu le temps de régler ses affaires, et continuera, « post mortem », à œuvrer pour son projet. En effet, l'abbé Cromarias a laissé un testament qui stipule que le Docteur François Cromarias, frère et héritier de l'abbé, ne pourra entrer en possession de l'héritage du curé que s'il vend à la commune de Montcel la maison du défunt, avec grange, hangar, buanderie, four et jardin, afin de servir de presbytère, la paroisse en étant démunie. (**) .

L'abbé Cromarias a, en outre fixé le prix de la vente au prix non négociable de 2500 francs, bien en dessous de la valeur réelle du bien. Des experts, mandatés par le Docteur Cromarias et Guillaume Champeyroux, Maire de Montcel, estiment en effet sa valeur à 3200 francs.

La vente des biens de feu l'abbé Jean Cromarias à la commune de Montcel a lieu le 19 mai 1844 en l'étude de Maître Corre, notaire à Charbonnières les Vieilles.

Avant d'entreprendre la construction de la nouvelle église, il faut tout d'abord aménager l'emplacement du nouveau cimetière dans les ruines du château et déplacer les sépultures de l'ancien cimetière, puis démolir l'ancienne église. Ce n'est finalement qu'en 1857 que peut commencer la construction de la nouvelle église.

Les travaux de gros œuvre seront confiés, pour les plus importants, à messieurs Porte, de Riom, pour la maçonnerie et la couverture, Lauradoux, pour la taille de pierres, Jules Roy, de Gannat, pour la charpente, Boile, de Combronde, pour les matériaux de couverture, Romeuf pour les plâtres et Chabourlat, de Récoleine, pour les peintures.

La bonne exécution des travaux et le règlement des factures seront suivis de près par le Conseil municipal, le Conseil de Fabrique et le curé, qui se démènent, par ailleurs, pour réunir les fonds nécessaires et négocier les prix. Malgré l'utilisation de matériaux récupérés sur le château et l'ancienne église, le coût des travaux s'élève à 8707,31 francs

pour la seule maçonnerie, terminée en 1861, et atteint déjà 14991 francs alors que la flèche de l'église n'est pas encore construite.

La souscription à laquelle ont participé, chacun à la hauteur de ses moyens, 145 habitants de Montcel n'a récolté que 13224,18 francs, et il faudra vendre des biens sectionaux pour finir de payer la facture du bâtiment qui est terminé en 1868. Mais il reste encore les vitraux, les peintures, puis l'aménagement intérieur : le maître-autel, les deux autels latéraux, le confessionnal, la chaire, les bancs, deux cloches, etc... Une nouvelle souscription réunissant 125 donateurs, ainsi que des financements ponctuels, permettent de poursuivre l'aménagement de l'église.

Pendant ce temps, profitant de ses connaissances et de ses relations, Gabriel Beaulaton, alors Juge de Paix de Combronde et Conseiller général de Manzat, présente à l'Empereur Napoléon III une demande de donation de divers objets de culte et de décoration, et obtiendra en novembre 1865 l'attribution par l'Empereur de six chandeliers et une croix d'autel, ainsi qu'un tableau (accroché au-dessus de la porte de la sacristie), cadeau de l'Impératrice, sollicitée directement lors d'un de ses séjours à Vichy.

Les travaux s'éternisent et les Montcellois se saignent aux quatre veines et devront encore vendre des biens sectionaux pour régler les dépenses qui succèdent aux dépenses jusqu'en 1885.

L'église a coûté si cher, que le souvenir du sacrifice financier est encore bien présent, en 1906, dans la tête des Montcellois, lorsque, en application de la Loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation de l'Église et de l'État, il est question de leur retirer la propriété de leur église si chèrement payée.

Les Montcellois, soutenus par leur prêtre, l'abbé Parisse, s'insurgent contre cette loi dont ils contestent l'application, ceci au motif qu'ils n'ont reçu aucune aide extérieure pour financer la construction de leur église, que, par conséquent, celle-ci leur appartient.

Dans une ultime délibération avant la dissolution de la Fabrique, le Conseil de Fabrique confirma, le 6 décembre 1906, les droits de propriété des Montcellois sur la plupart des objets meublant l'église.

Puis, en leur nom, Gabriel Beaulaton, fils du précédent, reprendra sa robe d'avocat pour déposer un recours en justice afin de faire valoir les droits des Montcellois sur les biens de leur église. Ce fut la bataille du pot

de terre contre le pot de fer, et, après 3 années de lutte, pour ne pas faire d'exception au sort réservé désormais aux lieux de cultes dans tout le reste du pays, la loi fut appliquée à Montcel comme ailleurs et signifiée aux Montcellois par Arrêté préfectoral du 27 octobre 1909. Ceci mit, bien évidemment, un terme définitif aux efforts des Montcellois, et ainsi s'acheva l'aventure de la construction de la nouvelle église de Montcel. L'ex-maison de l'abbé Cromarias n'a pas fait longtemps office de cure. Un nouveau presbytère a bientôt été reconstruit, sans doute à la même époque que l'église. Il s'agit du bâtiment qui abrite aujourd'hui la Mairie. Le cimetière, quant à lui, a fait l'objet d'un premier agrandissement vers 1925.

Une question subsiste, cependant : alors que la tradition veut que le chœur des églises soit orienté à l'Est, ce qui était le cas de l'ancienne église, pour quelle raison la nouvelle église a-t-elle été orientée en sens inverse, avec le chœur à l'Ouest ?

François BEAULATON
Sources : archives familiales

(*) La Fabrique, ou Conseil de Fabrique est l'association de bénévoles qui s'occupent de la gestion et de l'entretien des biens de la paroisse. Ses membres sont appelés fabriciens, ou marguilliers (ou marguiliers, autre orthographe rencontrée). La Fabrique de Montcel a été dissoute le 11 décembre 1906.

(**) L'abbé Cromarias étant menacé d'une mutation, le Conseil de Fabrique a demandé à l'Évêque de maintenir l'abbé sur la paroisse de Montcel, en argumentant sa demande, entre autres, du fait que le curé aurait parlé au Conseil de sa volonté de léguer à la paroisse de Montcel sa maison, acquise spécialement pour cela d'une certaine Madame Potier pour en faire un presbytère. Il apparaît donc que l'abbé Cromarias mûrissait ce projet depuis fort longtemps.

(***) En 1857, le Conseil municipal est composé de : Beaulaton Gabriel, Champeyroux-Peyronnet Guillaume, Champeyroux Claude, Charmat Gervais, Dumontel Amable, Dumontel Baltazard, (illisible), Espagnol Antoine, Espagnol François, Garde Amable, et Mandet Jean-Baptiste (Maire).



Pour finir...

Le bulletin municipal est le journal de tous les habitants de Montcel.

Malgré le caractère officiel de son contenu, il reste ouvert à tous ceux qui souhaitent s'y exprimer : c'est un support d'information pour toutes les associations, la vie de nos villages, les événements culturels, etc.

Afin d'optimiser la rédaction de celui-ci, merci de faire parvenir vos articles et vos photos à partir du 15 novembre 2018 et avant le 24 décembre 2018 au secrétariat de la mairie.



Merci à tous les habitants, aux associations et aux conseillers municipaux qui ont contribué à la réalisation de ce bulletin.



Mentions légales : Éditeur, commune de Montcel 63460 ; Directeur de publication, Grégory BONNET Maire ; Coordination de la conception et réalisation, Françoise-Paule MATHEY, conseillère municipale ; Imprimeur VADOT, 63460 Combronde ; Date de parution janvier 2018.

Photos de couverture : en haut : *Vue aérienne du bourg de Montcel – Crédit Photo Communauté de communes Côte de Combrailles, Mai 2008* ; en bas : *Lever de soleil automnal depuis le bourg de Montcel Octobre2017 – Crédit photo : FP MATHEY*.